

PROCESSUS D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020

N O V E M B R E

D E C E M B R E

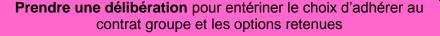
2016

J N V I E R F E V R I E R

Compléter la proposition d'assurance

remise lors de la réunion ou reçue par mail ou par courrier, avec les risques retenus.

La renvoyer datée et signée au CdG28 dans les meilleurs délais.



- avant le 31 décembre 2016 si possible pour les collectivités et établissements non concernés par une fusion au 1^{er} janvier 2017;
- en janvier 2017 pour les communes nouvelles et les communautés de communes créées au 1^{er} janvier 2017 (délibération prise par la nouvelle entité).



- ☞ le certificat d'adhésion
- la convention d'accompagnement du CdG28

Et compléter le formulaire « Base de l'assurance » selon la procédure jointe au dossier d'adhésion.

♦ A renvoyer à SOFAXIS

Pour toute question relative à la procédure, vous pouvez contacter :

Sandrine JONQUET

Responsable des Instances Médicales Conseil sur le contrat groupe d'assurance statutaire Tél: 02.37.91.43.52 - s.jonquet@cdg28.fr